Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20261104-94BIS_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 04 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 94_2026

Objet : Clôture du budget Assainissement au 31 décembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi vingt-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; Mme PICARDA Anne-Marie ; Mme WALLET Sigrid ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme LE JORT Marion, M. MAINGUY Philippe.

Représentés : M. SIMON Fabien (pouvoir Mme CORFDIR Claudine), M. BARBEREAU Thierry (pouvoir Mme WALLET Sigrid), M. DERENNE David (M. JEAN Éric)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2026 transférant la compétence « assainissement collectif » à Roi Morvan Communauté et modifiant ses statuts communautaires au 1er janvier 2027 ;

Ce transfert d'un service public industriel et commercial (SPIC) se déroule comptablement en trois étapes :
- Clôture du budget annexe M4 et réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal M57 de la commune.
- Mise à disposition par la commune du patrimoine nécessaire à l'exercice de la compétence à la date du transfert depuis le budget principal directement dans le budget annexe ouvert par Roi Morvan Communauté. Les emprunts et les subventions transférables ayant financé ces biens sont également transférés au budget annexe correspondant de Roi Morvan Communauté.
- Possibilité de transfert des résultats budgétaires (excédents et/ou déficits) du budget annexe M4 à Roi Morvan Communauté sur délibération concordante de cette dernière et de la commune. Les discussions seront finalisées avec Roi Morvan Communauté dès lors que le compte financier unique aura été validé par le comptable public à la trésorerie et le Conseil Municipal.

Les écritures de clôture du budget annexe seront réalisées par le comptable public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (18 pour) de :
- **AUTORISER** la clôture au 31 décembre 2026 du budget annexe M4 « assainissement collectif » de la commune ;
- **AUTORISER** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe M4 « assainissement collectif » dans le budget principal de la commune ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20261104-94BIS_2026-DE

Pour copie conforme,

Le Maire

Éric JEAN

